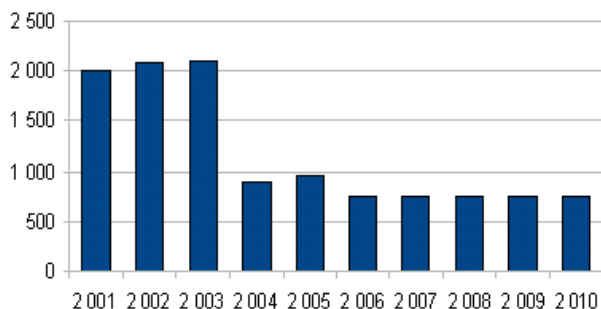


Une promotion accessible ?

Évolution du nombre de postes à l'agrégation interne



Pour nous contacter

Au siège national :
SNES *Secteur formation initiale et continue.*

Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : fmaitres@snes.edu

Secteur Agrégés

Tél : 01.40.63.29.62

Courriel : agreges@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13

Nos coordonnées :

www.snes.edu/memos/adresses

Sommaire

- 2-3. L'année de stage
Les réformes Chatel
- 4. Tableau des postes 2010 et résultats 2009

760 Depuis cinq ans, le nombre de postes ouverts à l'agrégation interne reste à son niveau le plus bas depuis sa création.

Avec 8 600 postes ouverts aux concours externes, dont 1 232 à l'agrégation, le gouvernement persiste dans l'abandon de toute ambition de progrès du système éducatif.

Cette politique n'est pas sans conséquence sur les possibilités de promotion par voie de concours internes.

En effet, la baisse des recrutements en général, limite mécaniquement le nombre de postes ouverts à l'agrégation interne.

Au-delà des promotions, c'est bien d'une revalorisation de nos métiers dont la profession a besoin, tant sur le plan des conditions de travail que de la rémunération. Les annonces du ministre - limitées aux débuts de carrière et s'inscrivant dans le cadre des suppressions d'emplois - sonnent comme une véritable provocation. Le SNES refuse ce "donnant-donnant" et revendique un plan de revalorisation qui s'applique à l'ensemble des personnels.

Quant à la réforme du lycée, au lieu de chercher l'amélioration des conditions d'étude et de travail, et le succès de davantage d'élèves, elle porte bien mal son nom. Le Ministre saute sur l'opportunité pour changer la gouvernance des établissements (collèges et lycée) et renforcer leur autonomie, menant à l'accroissement des inégalités territoriales.

Elle instaure un glissement des missions des enseignants vers l'orientation en lieu et place des Copsy. Enfin, le gouvernement renonce à l'accès de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Cette réforme ne résoudra aucun problème : ni les conditions de travail des personnels, ni les conditions d'étude des élèves.

Les structures installées permettent enfin de substantielles suppressions de postes, ce qui semble en être l'objectif bien plus que de résoudre les problèmes actuels.

C'est avec la profession et dans l'action résolue que le SNES entend agir contre les réformes du gouvernement et imposer d'autres choix pour le système éducatif, notamment par la manifestation du 30 janvier et au-delà.

L'année de stage

En cas de succès, vous serez nommé(e) agrégé(e) stagiaire à compter du 1er septembre 2010. Ce changement de statut modifie vos conditions d'exercice et de rémunération.

QUEL STATUT ? QUEL SERVICE ?

Vous aurez, dans l'ensemble, les mêmes droits et obligations que les agrégés titulaires. Vos obligations de service seront de 15 heures.

COMMENT SEREZ-VOUS AFFECTÉ(E) ?

- Si vous êtes certifié(e) : vous êtes maintenu(e) sur votre poste.
- Si vous êtes Plp, instituteur, professeur d'école ou si vous changez de discipline : vous aurez une affectation provisoire pour l'année de stage dans votre académie, sur un poste correspondant à votre nouveau statut, vous devrez participer au mouvement intra-académique 2011 pour obtenir un poste définitif. Comment serez-vous titularisé(e) ?

Le stage dure un an : vous serez titularisé(e) au 1er septembre 2011 après avis favorable de l'inspection. La titularisation est différée en cas de service à temps partiel – au prorata du service effectué – ou en cas de congé de maladie supérieur à 36 jours.

COMMENT SEREZ-VOUS RÉMUNÉRÉ(E) ?

Dans le courant de l'année, le ministère procédera à votre reclassement : une partie de votre ancienneté de service sera prise en compte pour calculer votre nouvel indice de rémunération. La carrière d'un certifié, Plp ou PE sera prise en compte pour 135/175, celle d'un biadmissible pour 145/175, d'un instituteur pour 100/175. Entre la rentrée et la date de reclassement, votre rémunération antérieure sera maintenue. Le reclassement prenant effet au 1/09/2010, vous percevrez un rappel de la différence entre le traitement perçu et celui qui vous était dû.

Echelon	Indice	Traitement net (au 1/10/09)
3	478	1 838 €
4	518	1 992 €
5	554	2 130 €
6	593	2 280 €
7	635	2 441 €
8	684	2 630 €
9	734	2 822 €
10	783	3 011 €
11	821	3 157 €

Les agrégés perçoivent l'ISOE (taux annuel : 1193 €). L'ISOE est mensualisée depuis décembre 2005.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Si vous êtes amené(e) à en assurer, elles doivent vous être rémunérées au taux agrégé, à savoir (taux au 1/10/2009) :

- 1 837 euros pour la première.
- 1 531 euros pour les suivantes.

BI-ADMISSIBLE

Deux admissibilités à l'agrégation, interne et/ou externe, vous permettent d'accéder à l'échelle de rémunération des certifiés biadmissibles, plus favorable que celle des certifiés classe normale.

Pour en bénéficier, vous devez en faire la demande auprès du rectorat de votre académie d'exercice. Joindre à votre demande vos deux relevés de notes attestant votre biadmissibilité. Il n'y a aucune condition de dates d'admissibilité. Vous y avez droit même si vous avez été admissible dans deux disciplines différentes.

ADRESSES SECTIONS ACADÉMIQUES (S3)

Aix-Marseille : 12, place du Général-de-Gaulle, 13001 Marseille

Tél. : 04 91 13 62 81

Fax : 04 91 13 62 83

Mél : s3aix@snes.edu

Site Internet : www.aix.snes.edu

Amiens : 25, rue Riolan, 80000 Amiens

Tél. : 03 22 71 67 90

Fax : 03 22 71 67 92

Mél : s3ami@snes.edu

Site Internet : www.amiens.snes.edu

Besançon : 19, av. Edouard-Droz,

25018 Besançon

Tél. : 03 81 47 47 90

Fax : 03 81 47 47 91

Mél : s3bes@snes.edu

Site Internet : www.besancon.snes.edu

Bordeaux : 138, rue de Pessac,

33000 Bordeaux

Tél. : 05 57 81 62 40

Fax : 05 57 81 62 41

Mél : s3bor@snes.edu

Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

Caen : 206, rue Saint-Jean, BP 93108,

14019 Caen Cedex 2

Tél. : 02 31 83 81 60 ou 61

Fax : 02 31 83 81 63

Mél : s3cae@snes.edu

Site Internet : www.caen.snes.edu

Clermont : Maison du Peuple, 29, rue

Gabriel Péri, 63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 36 01 67

Fax : 04 73 36 07 77

Mél : s3cle@snes.edu

Site Internet : www.clermont.snes.edu

Corse : Immeuble Beaulieu, avenue du

Pt-Kennedy, 20090 Ajaccio

Tél. : Ajaccio : 04 95 23 15 64

Bastia : 04 95 32 41 10

Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88

Bastia : 04 95 31 71 74

Mél Ajaccio : snescorse@wanadoo.fr

Mél Bastia : s3cor@snes.edu

Site Internet : www.corse.snes.edu

Créteil : 3, rue Guy de Gouyon-du-

Verger, 94112 Arcueil Cedex

Tél. : 08 11 11 03 83*

Fax : 01 41 24 80 61

Mél : s3cre@snes.edu

Site Internet : www.creteil.snes.edu

Dijon : 6, allée Cardinal-de-Givry,

21000 Dijon

Tél. : 03 80 73 32 70

Fax : 03 80 71 54 00

Mél : s3dij@snes.edu

Site Internet : www.dijon.snes.edu

Grenoble : 16, av. du 8-Mai-45,

BP 137, 38403 Saint-Martin-d'Hères

Cedex

Tél. : 04 76 62 83 30

Fax : 04 76 62 29 64

Mél : s3gre@snes.edu

Site Internet : www.grenoble.snes.edu

Guadeloupe : 2, résidence « Les

Alpinias », Morne-Caruel, 97139 Les

Abymes

Tél. : 05 90 90 10 21

Fax : 05 90 83 96 14

Mél : s3gua@snes.edu

Site Internet : www.guadeloupe.snes.edu

Réforme du lycée

Lycée Châtel : le renoncement

La mise en place précipitée et anticipée de la réforme fait l'objet d'un plan de communication huilé : envoi aux personnels d'une lettre du ministre les engageant à se faire les porte-drapeaux du nouveau lycée, diaporama de propagande, etc.

Mais sous l'emballage « bon sens près de chez vous », habituel à notre gouvernement, le cadeau est empoisonné.

Pour les élèves

Le lycée est organisé pour les seuls futurs diplômés du supérieur, renonçant à la réussite de tous. La nouvelle classe de Seconde aux horaires d'enseignements d'exploration insuffisants ne permet pas aux élèves de rencontrer les nouvelles disciplines (voie technologique et ses pédagogies spécifiques, etc.). Le « rééquilibrage » des séries s'opère à l'encontre du bon sens : série L sans mathématiques obligatoires, série S moins scientifique, série ES lésée par une forte diminution des enseignements économiques et sociaux. Toute réflexion est absente sur les pratiques et les programmes, la difficulté scolaire et les solutions pour la résoudre. Le projet Chatel aggrave les difficultés liées aux effectifs lourds : tronc commun de Première, faiblesse de la dotation globalisée destinée aux groupes à effectifs réduits. L'accompagnement personnalisé multiforme est instauré au détriment des heures disciplinaires dont les élèves les plus en difficulté ont bien besoin. Les nouveaux processus d'orientation laissent aux élèves la responsabilité de leurs choix tout en prévoyant les structures permettant de les réorienter. Enfin un tutorat sera offert à tous les élèves, mais sans financement...

Pour les personnels

La réforme engage, sous couvert d'« initiative » et de « responsabilité », et sans concertation, une réforme profonde du métier par multiplication des tâches : gestion locale de l'établissement, hiérarchie intermédiaire et travail supplémentaire par le biais du conseil pédagogique, évaluation (et à terme rémunération) à la performance individuelle et collective. Les missions des enseignants sont dénaturées, glissant vers la prise en charge totale de l'orientation, en lieu et place des CO-Psy. Les conditions

d'enseignement sont aggravées par la concurrence entre disciplines, classes et établissements en raison de la gestion de la dotation globalisée. Le projet Chatel réduit les horaires, entraînant des suppressions de postes, multipliant classes et heures supplémentaires pour tous.

Pour la réussite de tous les jeunes, pour l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels, le SNES appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser pour imposer une réforme ambitieuse progressiste et démocratique.

L'agrégation interne depuis sa création

Session	Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste
1989	500	15806	9153	18,3
1990	1300	13734	7039	5,4
1991	2000	15852	7784	3,9
1992	2000	16572	8169	4,1
1993	2000	18234	8832	4,4
1994	2000	18972	9088	4,5
1995	2000	17419	8425	4,2
1996	2000	18736	8846	4,4
1997	1500	18313	8868	5,9
1998	1450	18091	8505	5,9
1999	1175	15080	9945	8,5
2000	900	15464	9341	10,4
2001	900	15929	10801	12,0
2002	900	13924	10380	11,5
2003	900	14090	10593	11,8
2004	900	14630	11158	12,4
2005	950	15862	11513	12,1
2006	760	17108	11990	15,8
2007	760	16345	11415	15,0
2008	760	15595	10853	14,3
2009	760	15218	10675	14,0
2010	760			

Guyane : Mont-Lucas, bât. G, local C 34-35, BP 847, 97339 Cayenne Cedex

Tél. : 05 94 30 05 69

Fax : 05 94 38 36 58

Mél : s3guy@snes.edu

Site Internet : www.guyane.snes.edu

Lille : 209, rue Nationale, 59800 Lille

Tél. : 03 20 06 77 41

Fax : 03 20 06 77 49

Mél : s3lil@snes.edu

Site Internet : www.lille.snes.edu

Limoges : 40, av. Saint-Surin, 87000

Limoges

Tél. : 05 55 79 61 24

Fax : 05 55 32 87 16

Mél : s3lim@snes.edu

Site Internet : www.limoges.snes.edu

Lyon : 16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon

Tél. : 04 78 58 03 33

Fax : 04 78 72 19 97

Mél : s3lyo@snes.edu

Site Internet : www.lyon.snes.edu

Martinique : Cité Bon Air, bât. B, route

des Religieuses, 97200 Fort-de-France

Tél. : 05 96 63 63 27

Fax : 05 96 71 89 43

Mél : s3mar@snes.edu

Site Internet : www.martinique.snes.edu

Montpellier : Enclos des Lys B, 585, rue

de l'Aiguelongue 34090 Montpellier

Tél. : 04 67 54 10 70

Fax : 04 67 54 09 81

Mél : s3mon@snes.edu

Site Internet : www.montpellier.snes.edu

Nancy-Metz : 15, rue Godron, BP 72235,

54022 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 35 20 69

Fax : 03 63 55 60 18

Mél : s3nan@snes.edu

Site Internet : www.nancy.snes.edu

Nantes : 15, rue Dobrée, 44100 Nantes

Tél. : 02 40 73 52 38

Fax : 02 40 73 08 35

Mél : s3nat@snes.edu

Site Internet : www.nantes.snes.edu

Nice : 264, bd de la Madeleine, 06000 Nice

Tél. : 04 97 11 81 53

Fax : 04 97 11 81 51

Mél : muts.nice@nice.snes.edu

Site Internet : www.nice.snes.edu

Orléans-Tours : 9, rue du Faubourg-Saint-

Jean, 45000 Orléans

Tél. : 02 38 78 07 80

Fax : 02 38 78 07 81

Mél : s3orl@snes.edu

Site Internet : www.orleans.snes.edu

Paris : 3, rue Gouyon-du-Verger,

94112 Arcueil

Tél. : 08 11 11 03 81*

Fax : 01 41 24 80 59

Mél : s3par@snes.edu

Site Internet : www.paris.snes.edu

Poitiers : Maison des Syndicats, 16, av. du

Parc-d'Artillerie 86034 Poitiers Cx

Tél. : 05 49 01 34 44

Fax : 05 49 37 00 24

Mél : s3poi@snes.edu

Site Internet : www.poitiers.snes.edu

Reims : 35/37, rue Ponsardin, 51100 Reims

Tél. : 03 26 88 52 66

Fax : 03 26 88 17 70

Mél : s3rei@snes.edu

Site Internet : www.reims.snes.edu

CONGÉ FORMATION PROFESSIONNELLE : LA COURSE DE FOND

Rappel : c'est la seule possibilité de congé rémunéré à 85 % du traitement brut et plafonné à l'indice brut 650. Ce congé peut être fractionné.

Les modalités d'attribution varient selon les académies. Renseignez-vous auprès de votre section académique pour connaître les conditions précises et le calendrier rectoral. En règle générale, obtenir le congé relève de la course de fond. Il faut suffisamment de persévérance pour accumuler jusqu'à 6 ou 7 refus successifs afin d'avoir sa chance ! Et pendant ce temps, le nombre de postes diminue...

SYNDIQUEZ-VOUS !

Etre syndiqué vous permet d'être mieux informé de l'actualité de l'Education nationale et de mieux réagir collectivement face aux coups portés à notre métier.

Etre syndiqué vous permet d'être mieux défendu dans les commissions paritaires qui statuent sur votre carrière.

Etre syndiqué, c'est miser sur le collectif et la solidarité pour faire évaluer notre métier au service d'une école plus démocratique, qui permette à chaque jeune d'accéder à une qualification.

Verser une cotisation, c'est aussi donner au SNES les moyens de fonctionner, en toute indépendance.

Prenez toute votre place au sein du SNES si vous ne l'avez pas déjà fait.



Rennes : 24, rue Marc-Sangnier,
35200 Rennes
Tél. : 02 99 84 37 00
Fax : 02 99 36 93 64
Mél : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

Réunion : Rés. Les Longanis, bat. C
n° 7, Le Moufia BP 30072,
97491 Sainte-Clotilde Cedex 01
Tél. : 02 62 97 27 91
Fax : 02 62 97 27 92
Mél : s3reu@snes.edu
Site Internet : www.reunion.snes.edu

Rouen : 14, bd des Belges,
BP 543, 76005 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 98 26 03
Fax : 02 35 98 29 91
Mél : s3rou@snes.edu
Site Internet : www.rouen.snes.edu

Strasbourg : 13A, bd Wilson,
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 75 00 82
Fax : 03 88 75 00 84
Mél : s3str@snes.edu
Site Internet : www.strasbourg.snes.edu

Toulouse : 2, avenue
Jean-Rieux, 31500 Toulouse
Tél. : 05 61 34 38 51
Fax : 05 61 34 38 38
Mél : mutations@toulouse.snes.edu
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

Versailles : 3, rue Gouyon-du-Verger,
94112 Arcueil
Tél. : 08 11 11 03 84* ou 85*
Fax : 01 41 24 80 62
Mél : s3ver@snes.edu
Site Internet : www.versailles.snes.edu

* Prix d'un appel local

Agrégation interne	Postes 2010	2009						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admis- sibles	Admis	%admis /présents
Philosophie	16	16	472	307	19,2	39	16	5,2%
Lettres classiques	35	31	314	252	8,1	78	31	12,3%
Lettres modernes	106	106	1692	1179	11,1	239	106	9,0%
Histoire-géographie	90	90	1444	957	10,6	200	90	9,4%
Sciences éco. & sociales	11	11	261	146	13,3	25	11	7,5%
Allemand	25	25	225	187	7,5	63	25	13,4%
Anglais	56	56	1385	980	17,5	125	56	5,7%
Espagnol	30	30	893	640	21,3	75	30	4,7%
Italien	6	6	133	87	14,5	15	6	6,9%
Mathématiques	114	107	2124	1608	15,0	256	107	6,7%
Sc. physiques: - Physique-chimie	45	45	1321	938	20,8	94	45	4,8%
Sc. de la vie, sc. de la Terre & de l'univers	41	41	1087	805	19,6	102	41	5,1%
Mécanique	8	8	224	149	18,6	23	8	5,4%
Génie élec.	12	12	335	221	18,4	31	7	3,2%
Génie mécanique	0	11	189	130	11,8	28	11	8,5%
Eco. & gestion	38	38	973	557	14,7	90	38	6,8%
Musique	10	10	170	129	12,9	26	10	7,8%
Arts plastiques	17	17	381	275	16,2	44	17	6,2%
Education physique & sportive	100	100	1595	1128	11,3	223	100	8,9%
TOTAL	760	760	15218	10675	14,0	1776	755	7,1%